



Compte Rendu Conseil municipal du 14 décembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 14 décembre 2017 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public.

M.le Maire souhaite communiquer diverses informations :

La Résidence Ambroise Croizat : Ce bâtiment fait l'objet d'un projet de réhabilitation des logements foyers accompagné d'une relocalisation du Centre Social. L'OPH vient de confirmer le montant des travaux, le financement fera l'objet d'une répartition avec l'ADMR qui peut bénéficier de taux d'emprunts particuliers. Des réunions techniques rassemblant ADMR, OPH et la Commune auront lieu en Janvier 2018. La création d'un parking est prévue sur une zone réservée.

Terrain St Marcellin : Des réunions avec l'EpF PACA ont eu lieu. Cela fait l'objet d'une délibération de ce Conseil Municipal.

Nous avons dialogué avec l'OPH qui émet un avis favorable pour un 1^{er} programme d'habitat, j'ai également un autre entretien avec un autre promoteur.

- **Projet de hangar photovoltaïque :** Un projet est à l'étude pour l'hébergement des chars du Corso et une surface mutualisée à usage de boulodrome couvert. Ce bâtiment serait situé sur la partie la plus basse du terrain vers la voie ferrée.

- **L'atelier de levage** qui a une vocation économique sera repris en gestion par la CCBD.

- **En ce qui concerne la maison des chefs**, compte tenu de la situation, on essaie de faire patienter l'acquéreur pressenti.

La MAPAD : Le bâtiment est désaffecté depuis la création de l'Ehpad. Le CCAS a acté la vente de ce bâtiment à la CCBD, les actes seront passés au cours de l'année 2018. Une partie des charges de ce bâtiment était couverte par la Commune sous forme de subvention au CCAS.

Centre de Ressources : La région est en train d'investir dans une antenne régionale pour le parc de matériel et une résidence d'artiste. En ce qui concerne le volet numérique, la CCBD va élargir son intervention sur la MSAP en intégrant 1 salarié du centre de Ressources. La Région reprend 2 salariés. Les associations n'ont pas voulu réaliser la Fêtes des Lumières, nous nous sommes donc organisés pour avoir une fête des Lumières le 30 décembre sur la place de la République.

En ce qui concerne les 2 autres personnes du Centre de Ressources, la Région s'engage à faire des propositions de recrutement.

Nuisances liés aux pigeons : Nous avons reçu un devis pour traiter ce problème. Normalement la protection des façades revient au propriétaire. Compte tenu des difficultés, la commune le fera à leur place par la pose de pics anti-pigeons. Je rappelle qu'il est interdit de les nourrir.

Dossier d'aménagement par programmation : Une réunion publique est prévue demain aux Arcades à 17h30 pour le public et 19h pour les commerçants. Une présentation du scénario préférentiel sera faite, suivie d'ateliers participatifs.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 23 Novembre 2017**.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé une modification de l'ordre du jour :

- Dispositif d'aide à l'installation de commerces : modification du règlement
- Nouvelle convention d'intervention foncière sur le site « St Marcellin » et l'ancienne « maison des chefs » avec l'EPF Paca.
- Schéma directeur des canaux veynois: demande de subvention

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

M.le Maire présente la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

- × **Création de poste : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.**

Il s'agit de la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, suite à un départ en retraite, pour occuper les fonctions de secrétariat général à compter du 1^{er} janvier 2018.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Développement économique et Emploi
--

- × **Dispositif d'aide à l'installation de commerces : modification du règlement**

M. Ventre présente cette délibération

Il s'agit de modifier le règlement de ce dispositif en précisant que les versements à trimestres échus interviendront uniquement sur présentation d'une attestation de paiement de loyer.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Sport -Culture – Tourisme

- × **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'installations sportives avec l'USVS Football.**

P. Rizza présente cette délibération

Il s'agit de renouveler la mise à disposition du stade synthétique au bénéfice de l'USVS Football à titre gratuit.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Convention relative à la pratique du ski pour les écoles de Veynes.**

Pour 2018, la pratique du ski sera proposée aux élèves de Grande Section (29 élèves) et de CE2 (46 élèves). Il s'agit de signer une convention pour un montant de 1 000 € par laquelle Madame CALAMITA s'engage, pour l'année 2018, à louer à la Commune de Veynes les équipements pour la pratique du ski de fond (skating et alternatif) pour les enfants des écoles, et à mettre à disposition une yourte afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un lieu abrité, notamment pour le repas de midi.

La délibération est approuvée à l'unanimité

*** Nouvelle convention de partenariat avec l'Université du Temps Libre de Gap**

Il est proposé de passer une nouvelle convention avec l'UTL, sur la base d'un nouveau mode de fonctionnement, reposant d'une part sur l'implication de personnel communal pour faciliter le suivi des dossiers des adhérents et la mise à disposition de salles, et d'autre part sur l'implication de bénévoles restant à fédérer.

M. le Maire: *Nous allons mettre en place une commission extra municipale culturelle avec un règlement intérieur et des statuts. Cette commission aura vocation à intervenir sur la programmation du cinéma et sur l'UTL. Il faut attendre avant de prendre notre indépendance, comme Laragne l'a fait en son temps. Je remercie les responsables de l'UTL de Gap pour leur implication.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Urbanisme Environnement Eau Assainissement
--

*** Nouvelle convention d'intervention foncière sur le site « St Marcellin » et l'ancienne « maison des chefs »**

Il est proposé de signer une nouvelle convention entre la Commune de Veynes et l'EPF PACA spécifiant les modalités de revente de ces biens ; cette convention est assortie d'une promesse de vente EPF PACA / Commune de Veynes de ces biens sans condition suspensive, avec possibilité de substitution.

Cette convention prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin le 15 décembre 2018. Le montant pour réaliser l'ensemble de la maîtrise foncière du site est estimé à **580 000 €.**

M.le Maire: *Dans le cadre de cette convention, on est tenu d'acheter au prix fixé au départ auquel s'ajoutent les frais assumés par l'EPF et les frais de portage. Nous avons demandé, avec le président de la CCBD, une certaine compréhension de leur part, mais l'EPF fait l'objet de contrôles et doit justifier de la durée de ses conventions. Nous signons donc une nouvelle convention d'une année, avec disposition de prolongation et assortie d'une promesse d'achat irrévocable également assortie du même dispositif de prolongation.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

*** Schéma directeur des canaux veynois: demande de subvention**

C. Aubert présente cette délibération

Un schéma directeur sera réalisé en régie par la Commune, via le recrutement d'un contractuel engagé spécifiquement pour cette mission sur une durée de 6 mois minimum et assisté techniquement par IT05.

L'estimation du coût de cette prestation est évaluée à 35 590 € et est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département des Hautes-Alpes.

C. Marseille: *Les ASA des canaux ne participent pas ?*

C.Aubert : *Non il n'y a pas de financement de la part des ASA, on a la chance d'avoir cet apport par IT05 .*

M.le Maire : *Ce qui nous a animé est la protection de ce patrimoine. Il y a beaucoup moins de respect pour l'utilisation de ces canaux. On a estimé que l'on devait s'investir dans cette étude*

pour venir au secours des ASA et pour permettre de conserver ce patrimoine. Il nous faudra ensuite aller à l'a rencontre de la population pour lutter contre l'individualisme.

C.Marseille : *Je voulais savoir s'ils pouvaient obtenir des subventions.*

M.le Maire : *C'est la commune qui a obtenu des subventions intéressantes pour ce schéma directeur. Il y a très peu de bénévoles pour gérer ces ASA et ils sont confrontés à des problèmes importants. Nous aviserons lorsque l'état des lieux et les préconisations seront faites.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

*** Approbation du Plan local d'urbanisme.**

B. Saudemont présente cette délibération

Il s'agit d'approuver le Plan Local d'Urbanisme dont la révision arrive à son terme. L'enquête publique est terminée depuis le 30 septembre 2017, le Commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 7 novembre 2017, quelques modifications mineures ont été apportées pour tenir compte des remarques formulées : d'une part, celles des personnes publiques associées lors de l'enquête administrative et d'autre part celles du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

Le Maire remercie Mme B.SAUDEMONT pour son implication dans ce dossier.

B.SAUDEMONT : *Suite à l'enquête publique quelques modifications ont été apportées, sans remise en cause de l'esprit du PADD.*

Nous avons souhaité apporter des réponses aux habitants. 40 demandes ont été faites, et nous avons pu donner satisfaction à une dizaine de personnes, certaines observations étaient seulement des remarques à prendre en compte. On a rendu « urbanisable » certaines parcelles. Pour les avis des Personnes Publiques Associées, les remarques portaient sur l'assainissement correspondant à une population de 4 000 habitants. Nous avons précisé que le schéma directeur de l'assainissement était en cours de révision, ainsi que celui de l'eau.

F.GATOUNES: *Pourquoi ces 40 remarques n'ont elles pas été examinées en commission d'urbanisme, sachant qu'il en est découlé une différence dans les surfaces habitables ?*

B.SAUDEMONT : *Nous avons été pris par le temps, on a appliqué les mêmes critères, on a accédé aux demandes dans la mesure où cela ne changeait pas l'esprit.*

F.GATOUNES : *Je le regrette.*

M.le Maire : *Il n'y avait pas de modifications fondamentales. On a corrigé des éléments, on ne pouvait pas faire autrement car nous débordions en surfaces constructibles. Le résultat de l'enquête ne remettait pas en cause la philosophie du PLU.*

M.VENTRE : *Je précise que ce PLU redonne à Veynes un certain nombre d'hectares économiques. Compte tenu du transfert de la compétence « économie » à la CCBD, je serai amené à piloter et proposer l'aménagement de ces zones, pour Technopolis notamment.*

La délibération est approuvée à la majorité - Contre : F. Gatounes, M.C Mouraret - Abstention : C. Marseille, M. Gagnaire, F. Toiron

*** Subvention Façades/Toitures/Vitrines.**

B. Saudemont présente cette délibération

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes à :

- M. MANGANIELLO Félix 12, rue des Ecoles 05400 VEYNES pour des travaux de façade pour un montant de 1 850,00 €

- Mme SABO Stella 33, rue Surville pour des travaux de toiture pour un montant de 1 794,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

*** Acquisition de matériel préalable à l'actualisation du schéma directeur d'eau potable : demandes de subventions « plan d'action économie d'eau - 1ere phase. »**

C. Aubert présente cette délibération

Afin de pouvoir lancer une actualisation du schéma directeur d'eau potable, il convient d'acquérir du matériel afin de sectoriser et de mesurer les antennes de réseaux principales.
Le coût prévisionnel HT de ces acquisitions s'élève à la somme de 52 000,00 €, et peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département des Hautes-Alpes.

F.GATOUNES : *C'est pour réactualiser le schéma directeur d'eau potable ?*

C.AUBERT : *C'est un équipement pour analyser les fuites.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

- * **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eaux et assainissement.**

C. Aubert présente cette délibération

Le rapport annuel 2016 du maire concernant les régies de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune est présenté à l'assemblée.

F.GATOUNES : *Pourquoi une telle différence entre le volume prélevé et celui facturé.*

C.AUBERT : *Nous avons 75 % de perte, d'où la nécessité d'entreprendre de lourds travaux sur le réseau.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Finances

Le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint en charge des Finances, pour présenter les délibérations relevant de sa commission.

- * **Décision modificative n°2 - Budget de la commune**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative n°2 qui porte à la fois sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il s'agit d'ajuster les comptes pour permettre de régler les dépenses, où cela est nécessaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité- Abstention : F.GATOUNES, MC.MOURARET

- * **Décision modificative n°3 - Budget de l'Eau**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

La délibération est approuvée à l'unanimité- Abstention : F. GATOUNES, MC.MOURARET

- * **Décision modificative n°2 - Budget de l'Assainissement**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

La délibération est approuvée à l'unanimité- Abstention : F. GATOUNES, MC.MOURARET

- * **Décision modificative n°1 - Budget du Cinéma**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × ***Décision modificative n°1 - Budget du Réseau de Chaleur***

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × ***Créances éteintes – budgets de l'eau et de l'assainissement.***

Jean-Paul ARTIGUES indique qu'il convient de considérer des créances comme étant éteintes, soit 540,21 € pour le budget de l'eau et 46,34 € pour l'assainissement.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × ***Attribution de subventions.***

Il est proposé d'attribuer une nouvelle subvention au Centre Social Emile Meurier au titre du reversement Contrat Enfance Jeunesse, pour un montant de 3971,67 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × ***Tarif public des services municipaux 2018.***

Jean-Paul ARTIGUES propose les tarifs des services municipaux pour 2018.

JP Artigues : Il y a une seule modification, qui concerne le tarif de mise à disposition du bassin de la piscine au MNS, pour un tarif de 500 € pour la saison.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × ***Tarifs 2018 du service eau et assainissement.***

Jean-Paul ARTIGUES propose les tarifs du service eau et assainissement pour 2018.

JP Artigues : Compte tenu de la vétusté des réseaux et de la STEP, pour conforter nos possibilités financières, j'avais proposé à la commission des Finances d'augmenter tous les tarifs de 10 %. La majorité des membres étaient contre. Je propose donc 5 % d'augmentation pour les abonnements et 10 % pour la consommation.

M.le Maire : pour une consommation de 120 m³, cela représente une augmentation de 20 € par an. Nous avons comparé avec les tarifs des autres communes avoisinantes, globalement les tarifs de l'eau et de l'assainissement restent corrects.

F. Gatounes : Nous avons déjà augmenté de 3 % l'an dernier. La commission a demandé qu'il y ait une autre proposition. Les salaires n'augmentent pas de 10 %, ni de 5 %.

M.le Maire: Quand demain nous devons faire des milliers d'euros d'investissements, qu'allons nous dire aux abonnés ?

Je propose que l'on vote 5 % et 10 %. La commission émet un avis, le Conseil municipal est souverain. On va se trouver face à un problème important quand on devra refaire les réseaux. Cela représente 1,67 € par mois. Nos tarifs seront encore inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres communes. Il est sage de les faire progresser en prévision des travaux à entreprendre..

F.Toiron : le problème est que tout augmente.

La délibération est approuvée à la majorité- Contre : F. Gatounes, MC Mouraret, C.Marseille, M.Gagnaire, F. Toiron

- × ***Tarifs 2018 de la vente de chaleur.***

JP Artigues propose de maintenir les tarifs 2017 pour les tarifs de vente de chaleur 2018.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Locations permanentes 2018.**

JP Artigues propose de maintenir les tarifs 2017 pour les locations permanentes 2018.

M.le Maire : *Il faudrait que l'on adopte un autre procédé pour ces montants faibles.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.**

Jean-Paul Artigues présente la délibération. Il propose de répartir les frais de fonctionnement des écoles 2016/2017 entre les différentes communes concernées, en fonction du nombre d'enfants de chacune. Le coût se porte à 377 702,90 euros, répartis entre plusieurs communes.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Répartition des frais de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires accueillant des enfants de plusieurs communes.**

Jean-Paul Artigues propose la répartition des frais liés à l'organisation des NAP sur l'année 2016/2017.

M.le Maire : *Je précise qu'il y avait un comité de pilotage où les communes de notre périmètre scolaire siégeaient, en contre partie elles s'engageaient à participer, or on constate que certaines communes refusent de contribuer. Nous allons intervenir auprès d'elles.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement- Budget Commune**

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la nécessité, pour permettre de procéder à des dépenses d'investissement en 2018 avant même le vote du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du 1/4 des crédits d'investissement ouverts au BP 2017, sur des opérations identifiées.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement- Budget Eau**

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la nécessité, pour permettre de procéder à des dépenses d'investissement en 2018 avant même le vote du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du 1/4 des crédits d'investissement ouverts au BP 2017, sur des opérations identifiées.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement- Budget Assainissement**

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la nécessité, pour permettre de procéder à des dépenses d'investissement en 2018 avant même le vote du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du 1/4 des crédits d'investissement ouverts au BP 2017, sur des opérations identifiées.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement- Budget Réseau de Chaleur**

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la nécessité, pour permettre de procéder à des dépenses d'investissement en 2018 avant même le vote du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du 1/4 des crédits d'investissement ouverts au BP 2017, sur des opérations identifiées.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Versement d'acomptes de subventions aux associations.**

Jean-Paul ARTIGUES propose de verser des acomptes de subventions aux associations employant du personnel, à hauteur de la 50 % de la subvention de fonctionnement attribuée en 2017.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Questions diverses

F.Gatounes: *Le règlement de la cantine a été modifié et cela pose problème pour certaines familles.*

J. Marcellin : *Il n'a pas été modifié mais a été appliqué. On est obligé de connaître à l'avance les absents pour éviter les gaspillages.*

F.Gatounes : *A la SNCF, les conducteurs peuvent être appelés 2h avant.*

J. Marcellin : *Il est prévu de proposer des aménagements à ces personnes.*

M. le Maire : *On va rencontrer les parents d'élèves pour analyser ce problème.*

JP Artigues : *On ne peut pas refuser de prendre des enfants sous prétexte de manque de place, or parfois il y a des familles qui se déclarent en horaires variables, qui inscrivent leurs enfants 4 jours par semaine, et l'on constate que les enfants viennent 4 à 5 fois par mois.*

F.Gatounes : *Il y a un bruit qui courre sur des vestiaires provisoires qui coûteraient 100 K€.*

M.le Maire : *Le chiffre est erroné. C'est un sujet que nous allons aborder en Commission générale à l'issue de ce conseil.*

La séance est levée à 21h15